

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 janvier 2019

L'an Deux Mil dix-neuf, le quatorze janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la Présidence de Monsieur Patrick BUFFRY, Maire.

Date de convocation : 07 janvier 2019

Présents : Tous les membres en exercice à l'exception de Monsieur GRELLET Jérôme représenté par Monsieur BUFFRY Patrick.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame MOREIRA Stéphanie a été élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1- Approbation et signature du compte rendu de la réunion du 7 janvier 2019,
- 2- Convention 30 millions d'Amis,
- 3- Demande de subvention au titre de la voirie communale,
- 4- Projet P.L.H,
- 5- Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30

1. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE REUNION

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 07 janvier 2019.

2. 2019/02 CONVENTION FONDATION « 30 MILLIONS D'AMIS »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du courrier qu'il a reçu de la Fondation 30 millions d'Amis l'informant de la résiliation de la convention de stérilisation et d'identification des chats signée avec la commune en 2017.

En effet, le succès de l'opération ne permet plus à l'association de faire face financièrement aux nombreuses sollicitations. L'association propose une nouvelle convention dans laquelle la commune

s'engage à participer à hauteur de 50 % (coût total pour un chat 70.00 €) au financement des actes de stérilisation et d'identification.

Le conseil municipal souhaite continuer et participer au financement.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal ladite convention qui constitue un accord entre les deux parties.

Après discussion, le conseil :

- Accepte la convention, et estime une population de 10 chats errants, ce qui représente un acompte de 350.00 €.
- **Dit que** la convention prendra effet au 1^{er} janvier 2019 et ce jusqu'au 31 décembre 2019.
- **De plus, il autorise** le Maire à signer les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

3. 2019-03 DELIBERATION SOLLICITANT UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES TRAVAUX DE VOIRIE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Considérant le projet de travaux d'investissement de voirie sur la commune : réfection et renforcement d'une partie de la rue du Général Leclerc (de la salle des fêtes au croisement de la rue des Châtaigniers et du chemin de la Bretelle),

Considérant que ces travaux sont liés à la sécurité routière,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présent,

- Donne son accord à ces travaux d'investissement de voirie communale pour un montant HT de 23 582.50 €,
- Autorise le Maire à solliciter le concours du conseil départemental dans le cadre du soutien à la voirie,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ces travaux.

DELIBERATION SOLLICITANT UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX POUR LA VOIRIE COMMUNALE

Considérant le projet de travaux d'investissement de voirie sur la commune : réfection et renforcement d'une partie de la rue du Général Leclerc (de la salle des fêtes au croisement de la rue des Châtaigniers et du chemin de la Bretelle),

Considérant que ces travaux sont liés à la sécurité routière,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présent,

- Donne son accord à ces travaux d'investissement de voirie communale pour un montant HT de 23 582.50 €,
- Autorise le Maire à solliciter le concours de l'Etat dans le cadre de la DETR,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ces travaux.

4. APPROBATION DU PROJET DU P.L.H (PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les documents qui constituent le PLH. Il s'agit du diagnostic de territoire, du document d'orientations énonçant les objectifs du PLH et du programme d'actions.

Des constats établis sur notre territoire en termes de dynamiques démographiques, de déséquilibres et de besoins en logements, découlent 5 principaux axes d'intervention :

-accompagner les perspectives de croissance d'une offre d'habitat de qualité et diversifiée,

- soutenir l'équilibre de développement des bourgs structurants et des petites communes,
- améliorer le parc de logements existants et favoriser la remise sur le marché des logements vacants,
- travailler une offre locative sociale qui participe à l'amélioration de l'habitat et répondre à des besoins ciblés ; tout en veillant aux équilibres du parc existant,
- diversifier les réponses apportées à la pluralité des besoins en logement et en hébergement.

Ces orientations sont déclinées en fiches-actions au sein du programme d'actions, à mener sur les six ans du PLH, de 2019 à 2024.

Il convient aujourd'hui d'arrêter le projet de PLH.

Conformément aux articles L302-2 et R302-9 du Code de la Construction et de l'Habitation, le projet de PLH arrêté sera transmis aux communes membres de la Communauté d'Agglomération Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne et au Scot, pour faire connaître leur avis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présent,

- Approuve le projet du PLH de la Communauté d'Agglomération Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne.

QUESTIONS DIVERSES

Arbre de Noël

Mme LECLERT Catherine propose pour Noël 2019 d'installer un sapin sur la place de la mairie anciennement où se situait la cabine téléphonique.

Le conseil municipal a validé cette idée.

Eclairage public

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que plusieurs endroits de la commune sont mal éclairés. Il propose de réaliser des devis pour l'installation d'éclairages supplémentaires.

L'éclairage public étant coûteux, le conseil municipal souhaiterait remplacer les ampoules actuelles pour des ampoules à led. Un devis va être réalisé.

Fin de séance : 20 h 15.

Fait à Cuis, Le 28 janvier 2019
Le Maire, Patrick BUFFRY